

L'investissement responsable

Des actions à long terme



BÂTIRENTE

—La force de notre épargne—

● Profil de Bâtirente

Bâtirente est un système de retraite créé en 1987 à l'initiative de la CSN pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs de profiter de régimes de retraite adaptés à leurs besoins. Quatre cents groupes, des syndicats affiliés à la CSN en majorité, ont établi un régime de retraite Bâtirente. Quelque 25 000 participantes et participants y bâtissent leur sécurité financière à la retraite. En incluant la soixantaine d'institutions syndicales et de l'économie sociale qui y effectuent des placements, Bâtirente veille à la gestion d'un actif supérieur à 700 millions.

● Une politique de placement socialement responsable

Afin de limiter les risques à long terme, Bâtirente s'est donné des *Lignes directrices sur la gestion des risques extrafinanciers* (GRIEF) qui constituent le volet extrafinancier de ses politiques de placement. Elles visent un double objectif : identifier les risques que Bâtirente souhaite voir évités par les entreprises dans lesquelles il détient des placements et déterminer les stratégies à utiliser pour prévenir ces risques.

● Engagement corporatif

Bâtirente favorise l'engagement corporatif pour faire évoluer les enjeux sociaux et environnementaux au sein des compagnies dans lesquelles il détient des placements. C'est ainsi qu'après l'identification des risques extrafinanciers non souhaités, Bâtirente entame des discussions avec l'entreprise afin d'obtenir des correctifs aux problèmes soulevés. Au besoin, une proposition est présentée à l'assemblée des actionnaires. En dernier recours, après consultation des gestionnaires financiers, les titres peuvent être vendus.

● Premiers résultats

Depuis 2005, cette politique a permis à Bâtirente de connaître des résultats en matière de prévention des risques extrafinanciers : distribution de produits équitables chez Metro, rapport de développement durable chez Sears Canada, transparence financière chez Barrick Gold. De plus, Bâtirente est activement engagé en faveur d'initiatives internationales pour la divulgation des émissions de gaz à effet de serre (CDP)¹, pour la transparence financière dans les secteurs d'extraction (EITI)², pour la liberté d'expression sur Internet (Reporters sans frontières) et pour l'amélioration des analyses financières (EAI)³.

● Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Bâtirente, la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Régime de pension du Canada faisaient partie du groupe des vingt-quatre premiers investisseurs institutionnels de tous les continents à avoir signé les Principes pour l'investissement responsable lors de la cérémonie de lancement qui s'est tenue le 27 avril 2006 à la Bourse de New York.

Vous trouverez dans ce document les Principes auxquels les signataires ont adhéré. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à les faire connaître. Leur adoption et leur mise en œuvre par un nombre toujours plus important d'investisseurs favoriseront une prise en compte croissante des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les compagnies pour le bénéfice des épargnantes, des épargnants et de leurs communautés.

1. *Carbon Disclosure Project*

2. *Extractive Industries Transparency Initiative*

3. *Enhanced Analytics Initiative*

Principes pour l'investissement responsable



En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et le moment). Nous sommes en outre convaincus que l'application de ces Principes pourra mettre les investisseurs mieux en phase avec les grands objectifs de la société. En conséquence, dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires, nous prenons les engagements énumérés dans les deux pages suivantes :

Engagement

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Ce processus a été institué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

En signant ces principes, nous nous engageons publiquement, en tant qu'investisseurs, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires. Nous nous engageons également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes avec le temps. Nous sommes convaincus que cela nous rendra plus à même de répondre à nos engagements envers les bénéficiaires et de mieux faire concorder nos activités d'investissement avec les intérêts généraux de la société.

Nous encouragerons les autres investisseurs à adopter les Principes.

1 Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

Actions possibles :

- Aborder les questions ESG dans les exposés de politique d'investissement*
- Soutenir l'élaboration d'outils, de méthodes de mesure et d'analyses pour les questions ESG*
- Déterminer dans quelle mesure les gestionnaires internes de portefeuilles sont capables de prendre en compte les questions ESG*
- Déterminer dans quelle mesure les gestionnaires externes de portefeuilles sont capables de prendre en compte les questions ESG
- Demander aux prestataires de services d'investissement (comme les analystes financiers, les consultants, les courtiers, les sociétés de recherche ou les agences de notation) de prendre en compte les facteurs ESG dans les recherches et analyses en cours
- Encourager la recherche universitaire et autre sur ce thème*
- Préconiser de former les spécialistes de l'investissement aux questions ESG

2 Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

Actions possibles :

- Élaborer et rendre publique une politique actionnariale active conforme aux Principes*
- Exercer les droits de vote ou contrôler la conformité de la politique de vote (si les droits de vote sont délégués)*
- Mettre en place une capacité d'engagement (directement ou par délégation)*
- Participer au développement de la politique et des règles de l'entreprise et à la fixation de normes (par exemple pour la promotion et la protection des droits des actionnaires)*
- Déposer des propositions d'actionnaire conformes aux considérations ESG à long terme*
- Mettre en oeuvre des démarches d'engagement auprès des sociétés sur les questions ESG*
- Participer à des initiatives d'engagement concertées*
- Demander aux gestionnaires de portefeuilles de mettre en oeuvre des démarches d'engagement sur les questions ESG et d'en rendre compte

3 Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Actions possibles :

- Demander la publication de rapports standardisés sur les questions ESG (à l'aide d'outils comme la *Global Reporting Initiative*)*
- Demander que les questions ESG soient prises en compte dans les rapports financiers annuels
- Demander aux entreprises des informations sur l'adoption et le respect des normes, standards, codes de conduite ou initiatives internationales (comme le Pacte mondial des Nations Unies) qui sont pertinents*
- Soutenir les initiatives et propositions d'actionnaire en faveur de la publication d'informations sur les questions ESG*

4 Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

Actions possibles :

- Faire figurer des prescriptions relatives aux Principes dans les invitations à soumissionner (appels d'offre)*
- Adapter les mandats d'investissement, les procédures de contrôle, les indicateurs de performance et les régimes d'incitation en conséquence (par exemple, veiller à ce que les processus de gestion des investissements tiennent compte, lorsque cela est pertinent, des horizons à long terme)
- Faire connaître les attentes concernant les questions ESG aux prestataires de services d'investissement*
- Revoir les relations avec les prestataires de services qui ne satisfont pas aux attentes concernant les questions ESG
- Soutenir la mise au point d'outils d'analyse comparative concernant la prise en compte des questions ESG
- Soutenir les évolutions de la réglementation ou des politiques qui permettent d'appliquer les Principes*

5 Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Actions possibles :

- Soutenir et participer à des réseaux et des plateformes d'information pour le partage d'outils, la mise en commun de ressources et l'exploitation des rapports des investisseurs comme sources d'enseignements*
- Aborder ensemble les nouvelles questions pertinentes qui se posent*
- Mettre sur pied ou soutenir des initiatives de collaboration appropriées*

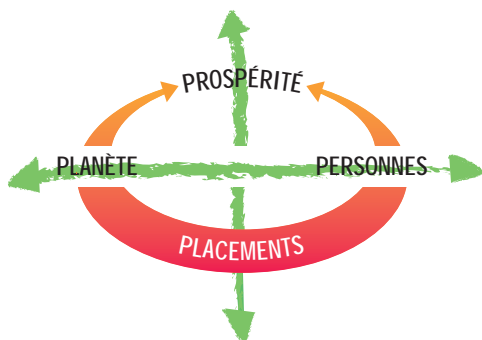
6 Nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Actions possibles :

- Indiquer comment les questions ESG sont prises en compte dans nos pratiques d'investissement*
- Indiquer les activités menées en tant qu'actionnaire actif (vote, engagement, concertation)*
- Indiquer ce qui est demandé aux prestataires de services à propos des Principes
- Fournir des informations aux bénéficiaires sur les questions ESG et les Principes*
- Rendre compte des progrès et/ou des réalisations en rapport avec les Principes selon l'approche « se conformer ou expliquer »**
- S'efforcer de déterminer l'impact des Principes
- Utiliser le *reporting* pour faire progresser la prise de conscience au sein d'un vaste ensemble de parties prenantes*

* Actions entreprises par Bâtirent

** En vertu de l'approche « se conformer ou expliquer » (*Comply or Explain*), les signataires sont tenus d'indiquer comment ils appliquent les Principes ou de fournir une explication lorsqu'ils ne s'y conforment pas.



- Pour Bâtirente, tout commence et tout passe par les placements. Sa raison d'être est d'investir l'épargne pour la retraite de ses membres de manière clairvoyante, transparente, responsable et profitable. Les travailleuses et les travailleurs syndiqués s'adressent à Bâtirente pour leurs conditions de retraite de la même façon qu'ils font appel à la négociation collective pour améliorer leurs conditions de travail. Investir via Bâtirente indique le choix de la voie associative pour obtenir accès aux meilleurs services, aux meilleures conditions possible. Il marque aussi l'identification au mouvement ouvrier, un mouvement social identifié au bien commun de la majorité, à la recherche de la prospérité pour tous.
- Investir par Bâtirente, c'est aussi souhaiter que ses placements prennent la forme de véritables participations dans des entreprises qui font vivre des communautés, qui créent des emplois, et qui se comportent aussi en citoyens corporatifs responsables et traitent les personnes comme des êtres humains. Ainsi, quand Bâtirente détient des actions dans une entreprise, il ne fait pas qu'en espérer un rendement financier, il en devient partenaire et l'interpelle au besoin, sur les divers aspects de sa présence et de sa contribution à la prospérité de son milieu.
- Bâtirente cherche à assurer ses participants que l'argent, les chiffres, les bilans mesurent la prospérité non seulement par le niveau des rendements financiers mais aussi par la valorisation durable de l'environnement social et physique. Bâtirente s'inscrit de plein droit dans le mouvement de respect de la planète et du développement durable. Investir dans Bâtirente, c'est s'assurer que ses placements voient au-delà d'aujourd'hui et même de demain.

Comité syndical national
de retraite Bâtirente inc.
Bureau 203
2175, boulevard
De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2K 4S3
Téléphone : 514 525-5740
Sans frais : 1 800 253-0131
Télécopieur : 514 525-2199
info@batirente.qc.ca
www.batirente.qc.ca